

Dialogue sur l'accord de Paris sur le climat : Implications pour le monde du travail – 22 avril 2016

Allocution de Son Excellence l'Ambassadeur Madame Elisabeth Laurin, Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies à Genève

Monsieur le Directeur général adjoint,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord remercier l'Organisation internationale du Travail et le Réseau environnement de Genève pour l'organisation de ce dialogue sur le travail décent et la transition juste. J'y vois une nouvelle illustration de la mobilisation de l'OIT pour poursuivre sa contribution à la réflexion générale sur le défi que représente le dérèglement climatique.

Choisir le 22 avril, journée internationale de la Terre, pour tenir ce débat est hautement symbolique. Je me permets de reprendre à mon compte la formule entendue dans cette enceinte à plusieurs occasions « il n'y a pas d'emploi sur une planète morte » « there is no job on a dead planet.

Mais le 22 avril c'est aussi le jour où les chefs d'Etats et de Gouvernement vont se retrouver pour signer, dans quelques heures, à New York, l'Accord de Paris obtenu lors de la COP 21. Plus de 160 pays – 167 au dernier décompte – vont réaffirmer l'engagement qu'ils avaient pris le 30 décembre dernier lors des rencontres des chefs d'Etats et de gouvernement à l'ouverture de la COP21.

L'accord de Paris est un accord différencié, durable, dynamique, équilibré, juridiquement contraignant et juste.

L'OIT, en la personne de son Directeur Général, s'est fortement impliquée pour lutter contre le dérèglement climatique. Ce sujet a été abordé lors du Sommet sur le monde du travail en juin dernier. A cette occasion, le Président de la République française a tenu personnellement à rappeler l'importance d'une transition écologique juste qui permettra de redoubler d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

C'est également dans cet esprit que Laurent Fabius était intervenu devant les partenaires sociaux français au Conseil Economique Social et Environnemental en septembre dernier.

Ainsi, la France, en tant que présidente de la COP 21, s'est efforcée d'obtenir dans l'accord définitif une référence au travail décent dans les politiques liées au changement climatique.

Et de fait, la notion de transition juste et de travail décent se trouve dans le texte de l'Accord de Paris. La mobilisation continue des partenaires du monde du travail a fortement contribué à ce résultat.

Désormais, la communauté internationale doit entrer dans la phase de l'action ! c'est sous le signe de l'action que sera placée la COP 22 qui se tiendra à Marrakech,

Mais je laisse à mon collègue marocain le soin de parler de la COP 22.

Après la cérémonie de signature de ce jour, nous allons entrer dans la période de ratification de l'accord afin qu'il puisse être en vigueur le plus rapidement possible. Si 55 % des pays représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre le ratifie avant cette date, nous n'aurons pas besoin d'attendre 2020 pour qu'il soit effectif.

C'est pour cela que la France appelle la communauté internationale à le ratifier le plus vite possible, car l'urgence à agir est toujours plus pressante. Parmi les pays qui vont signer aujourd'hui l'accord, une dizaine d'entre eux déposeront également leurs instruments de ratification et ce n'est pas un hasard si la quasi-totalité de ces pays sont des SIDS car, pour les états insulaires, le dérèglement climatique est déjà une dure réalité. (*si Fidji dans la salle*, Je tiens à saluer Fidji qui est le pays dont le Parlement a le premier ratifié l'accord).

De son côté, le Gouvernement français a précisé dans une communication en conseil des Ministres le 9 mars dernier son calendrier pour la ratification. Notre Conseil d'État examinera le projet de loi dès après la signature de l'Accord par le Président de la République ce 22 avril. Il sera présenté ensuite en conseil des ministres afin que le Parlement puisse l'examiner dans les meilleurs délais.

L'objectif est que la loi autorisant la ratification de l'Accord soit promulguée au cours de l'été.

Mais en attendant l'entrée en vigueur de l'accord au niveau international, nous devons mettre à profit la dynamique engagée à la COP 21 grâce à l'agenda des solutions. Les entreprises, les syndicats, les citoyens, les territoires, les ONG, les experts scientifiques et les organisations internationales se sont mobilisés dans le monde entier toute l'année dernière pour démontrer qu'ils sont prêts pour une transition vers une croissance verte et résiliente en mettant en avant toutes les initiatives qui permettent dès à présent de prendre les mesures pour atteindre l'objectif des 2 ° et de tendre vers celui de 1,5 °.

La France a adopté la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui inscrit des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans la stratégie énergétique à court et long terme. Cette loi va favoriser une croissance économique durable et entraîner la création d'emplois pérennes, juste et non

délocalisables ; elle prévoit la création de 100 000 emplois à court terme dans le secteur de la rénovation énergétique et celui des énergies renouvelables) et la création de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030.

Nous comptons sur les travaux de l'OIT pour aider les pays à accompagner cette transition vers une économie bas carbone juste et solidaire, créatrice d'emploi décent comme le prévoit non seulement l'Accord de Paris mais également l'Agenda 2030 pour le développement durable et notamment son ODD spécifique sur le travail décent.

Je suis certaine que cet atelier conduira à des échanges nourris et riches permettant de promouvoir cet agenda du travail décent lié au changement climatique.

Merci.